

12. Proposer un CV mobilité à son futur employeur

1. Contexte et description

Le manque de mobilité en région rurale est un problème majeur d'insertion sociale et socioprofessionnelle.

Il est fréquent qu'un employeur en zone rurale exige un permis B et une voiture alors que le poste à pourvoir n'implique pas de déplacements professionnels. La raison est assez simple : c'est la crainte qu'un travailleur qui n'a pas de voiture ne soit pas à l'heure au travail ou manque de régularité en raison des intempéries.

En pourtant, même en zone rurale, la multimodalité permet à des demandeurs d'emploi qui n'ont pas la chance de disposer d'une voiture de néanmoins disposer d'une solution de mobilité autonome. Reste à en convaincre les employeurs. Pour ce faire, il peut être intéressant de compléter son CV classique par une rubrique mobilité ou d'y adjoindre un CV mobilité qui permettra de démontrer la mobilité du candidat via d'autres moyens que la voiture personnelle.

Ce CV mobilité peut être réalisé dans le cadre d'ateliers mobilité ou d'une formation visant l'acquisition d'une mobilité autonome. Y seront passés en revue les divers moyens de transports possibles, à combiner le cas échéant. Les candidats apprendront aussi à trouver et à lire un horaire de bus, de train.

2. Publics cibles

Les demandeurs d'emploi, le plus souvent précarisés ou à faibles revenus, qui n'ont pas de véhicule personnel, voire pas de permis.

3. Parties prenantes

- Un opérateur qui va porter l'initiative (PCS, CPAS, service communal mobilité, service insertion...);

- Des partenaires locaux en insertion qui vont relayer vers l'atelier/la formation des personnes motivées, désireuses de travailler, mais handicapées dans leurs recherches par leur faible mobilité ;
- Le cas échéant, un partenaire extérieur qui va prendre en charge l'atelier ou la formation.

4. Mise en œuvre

- Expliquer le contenu du projet à quelques partenaires, actifs dans le champ de l'insertion, et les inviter à collaborer en relayant des candidats ;
- Trouver, le cas échéant, un partenaire qui prendra en charge les ateliers/formations ;
- Constituer un groupe de personnes intéressées ;
- Trouver un local équipé où dispenser l'atelier/la formation ;
- Idéalement, compléter le volet théorique de l'atelier/la formation d'un volet pratique où les participants auront la possibilité d'essayer des modes de déplacements alternatifs : vélo, vélo électrique, vélomoteur.

5. Conditions de réussite

Pouvoir compter sur des participants qui ne viennent pas contraints et forcés, mais qui sont conscients du fait qu'être capable de « vendre » sa mobilité à un employeur potentiel est un atout indéniable pour trouver un emploi, notamment quand on n'a ni voiture, ni permis.



6. Pratiques exemplatives

Des formations « Vers une mobilité autonome » sont organisées dans le cadre d'un projet commun aux **PCS de Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne et Somme-Leuze**.

Chaque participant y élabore, entre autres, son CV mobilité.

Contact 1:

Commune/association : PCS de la Ville de Durbuy

Nom : Fabienne JADOT

Téléphone : 086/21.98.80

Mail : fabienne.jadot@durbuy.be

Contact 2:

Commune/association : PCS de la Commune d'Hotton

Nom : Diana DORYS

Téléphone : 084/36.03.28

Mail : diana.dorys@hotton.be

Contact 3:

Commune/association : PCS de la Ville de Marche-en-Famenne

Nom : Corinne KETELS

Téléphone : 084/32.70.42

Mail : corinne.ketels@ac.marche.be

Contact 4:

Commune/association : PCS de la Commune de Somme-Leuze

Nom : Cécile GUISSSE

Téléphone : 086/32.02.66

Mail : cecile.guisse@publilink.be

